

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite\\_001 | Système pénal. Moyen-âge, XVIe siècle.CollectionBoite\\_001-7-chem | Accusation. Inquisition ItemEsmein. A history of criminal procedure. | Les cas où la procédure accusatoire ne joue pas au Moyen Âge \(XIIe-XIIIe siècles\).](#)

## Esmein. A history of criminal procedure. | Les cas où la procédure accusatoire ne joue pas au Moyen Âge (XIIe-XIIIe siècles).

Auteur : Foucault, Michel

### Présentation de la fiche

Coteb001\_f0130

SourceBoite\_001-7-chem | Accusation. Inquisition

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées[Esmein, Adhémar](#)

Références bibliographiques[Esmein, A history of continental criminal procedure with special reference to France](#)

Référentiel BNF<https://data.bnf.fr/ark:/12148/cb32082856m>

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

### Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 02/10/2019 Dernière modification le 23/04/2021

---

### Données de data.bnf.fr

AUTEUR : Esmein, Adhémar (1848-02-01 -- 1848-02-01)

TITRE A History of continental criminal procedure, with special reference to France, by A. Esmein,... Translated by John Simpson... With an editorial preface, by William E. Mikell,... and introductions by Norman M. Trenholme,... and William Renwick Riddell,...

LIEU DE PUBLICATION London, J. Murray

DATE 1914

EDITEUR London, J. Murray , 1914. In-8°, XLV p., la suite paginée 3-640. [Don 347553] -VIIb-

History of criminal  
procedures

Les cas de procédure criminelle sont  
en M.A (XII<sup>e</sup> - XII<sup>e</sup>)

1. Le point de vue : une question de méthode  
de la procédure, une attention particulière

2. Si la victime n'a pas d'acte ou de preuve, le  
procurateur peut soulever une question de procédure; si elle est  
nulle, le procureur devient champion.

On se réfère à l'ordonnance "leigneur, vers le lieu du  
pacte" (Arrêt de la Chambre des Comptes, chap 257)

mais une fois le procès s'engage si la victime est  
morte.

3. Le point de vue "recherche de la vérité" qui est  
une question de procédure. Mais il faut aussi chercher  
à éviter une accumulation de cas.

BnF  
MSS

r 62.

